

**MAIRIE D'ALSTING**  
- Moselle -

---

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Réunion du 17 juin 2011

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le dix sept juin deux mille onze à dix neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. SPOHR André, MONNET Jean-Luc, THIL Thérèse, STAUB Martial, FERSING Gérard, CHARLES Amanda, ANSTETT Urbain, MICHELS René, FEISS Dominique, SCHERER Joseph, WEISLINGER Jean-Léon, HUWER Pierre, LINDAUER Liliane, WARING Stéphane, WEBER Brigitte, WARING Elisabeth.

**Absents excusés** : Mmes et MM. ZITT Dominique, MEYER Ana Mercedes, MEYER Denis, THUMSER Monique, BRACH Patrick

**Absents non excusés** : -

**Procurations** : Mmes et MM. ZITT Dominique à SPOHR André, MEYER Ana Mercedes à WEISLINGER Jean-Léon, MEYER Denis à MONNET Jean-Luc.

Le compte-rendu de la réunion du 21 avril 2011 est approuvé par le Conseil.

M. le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- V) Urbanisme ó Levée de droits au profit de la Commune
- III) 3) Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du PACTE 2011-2013 pour le terrain de football synthétique

**D) ELECTIONS**

**DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 25 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mille onze, le dix-sept juin à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune d'ALSTING s'est réuni dans la salle de séances de la mairie.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

HEHN Jean-Claude	ANSTETT Urbain	HUWER Pierre
SPOHR André	MICHELS René	LINDAUER Liliane
MONNET Jean-Luc	WARING Elisabeth	WARING Stéphane
THIL Thérèse	FEISS Dominique	
STAUB Martial	SCHERER Joseph	
FERSING Gérard	WEBER Brigitte	
CHARLES Amanda	WEISLINGER Jean-Léon	

Absents excusés et procurations :

ZITT Dominique, procuration à SPOHR André

MEYER Denis, procuration à MONNET Jean-Luc

MEYER Ana Mercedes. La procuration donnée pour cette séance à WEISLINGER Jean-Léon ne vaut pas pour ce point ; les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants

THUMSER Monique

BRACH Patrick

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau est composé de : Mmes et MM. HEHN Jean-Claude, SCHERER Joseph, ANSTETT Urbain, CHARLES Amanda, WARING Stéphane.

Le Conseil a désigné pour secrétaire M. MONNET Jean-Luc.

M. le Président a donné lecture :

- 1° des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs ;
- 2° du décret fixant la date à laquelle les Conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 25 /09/ 2011 dans le département ;
- 3° de l'arrêté du préfet portant convocation des électeurs à cet effet.

### **ELECTION DES DELEGUES** **Premier tour de scrutin**

Après avoir constaté que la condition de quorum était remplie (présence de la majorité des membres en exercice), le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 7 délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié de modèle uniforme, et l'a déposé dans le réceptacle prévu à cet effet.

Le scrutin a été déclaré clos à 19h25 et les membres du bureau ont procédé au dépouillement.

Il a donné les résultats ci-dessous :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	19
e. Majorité absolue	10

Ont obtenu :

SCHERER Joseph	19 voix
FERSING Gérard	19 voix
THIL Thérèse	19 voix
STAUB Martial	19 voix
HEHN Jean-Claude	19 voix
LINDAUER Liliane	19 voix
FEISS Dominique	19 voix

Ont réuni la majorité absolue des suffrages exprimés et ont été proclamés délégués :

SCHERER Joseph	Né le 22.12.1950 A ALSTING	4, impasse des Chênes 57515 ALSTING	A été proclamé élu au 1 <sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
FERSING Gérard	Né le 13.06.1954 A FORBACH	9, rue St Pierre 57515 ALSTING	A été proclamé élu au 1 <sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
THIL Thérèse	Née le 24.12.1955 A ALSTING	38, rue de Chatellaillon 57515 ALSTING	A été proclamée élue au 1 <sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
STAUB Martial	Né le 06.04.1956 A ALSTING	6, rue Ste Marguerite 57515 ALSTING	A été proclamé élu au 1 <sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
HEHN Jean-Claude	Né le 04.03.1959 A ALSTING	18, rue de la Forêt 57515 ALSTING	A été proclamé élu au 1 <sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
LINDAUER Liliane	Née le 29.06.1959 A FREYMING- MERLEBACH	16, impasse Lamartine 57515 ALSTING	A été proclamée élue au 1 <sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
FEISS Dominique	Né le 28.07.1959 A ALSTING	60, rue de Chatellaillon 57515 ALSTING	A été proclamé élu au 1 <sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

## **ELECTION DES SUPPLEANTS**

### **Premier tour de scrutin**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection de 4 suppléants.

Le scrutin a été déclaré clos à 19h40 et les membres du bureau ont procédé au dépouillement.

Il a donné les résultats ci-dessous :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	19
e. Majorité absolue	10

Ont obtenu :

SPOHR André	19 voix
MONNET Jean-Luc	19 voix
WEISLINGER Jean-Léon	19 voix
CHARLES Amanda	19 voix

Ont réuni la majorité absolue des suffrages exprimés et ont été proclamés délégués :

SPOHR André	Né le 22.10.1957 A ALSTING	43, rue de la Montagne 57515 ALSTING	A été proclamé élu au 1 <sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
MONNET Jean-Luc	Né le 23.07.1959 A ALSTING	43, rue de Chatellaillon 57515 ALSTING	A été proclamé élu au 1 <sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
WEISLINGER Jean-Léon	Né le 07.02.1961 A ALSTING	7, rue de Palinges 57515 ALSTING	A été proclamé élu au 1 <sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat
CHARLES Amanda	Née le 22.07.1983 A LE MANS	6, rue du Bassin 57515 ALSTING	A été proclamée élue au 1 <sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

## **II) TRAVAUX**

### **AVENANT AU MARCHE DE CHARPENTE ET COUVERTURE DU GROUPE SCOLAIRE**

Le bureau de contrôle SETEC, en charge de l'analyse technique du projet, a émis des recommandations quant au renforcement des fermes de la charpente du bâtiment existant de l'école primaire.

Ce renforcement a été chiffré par l'entreprise Charpentes et Créations, titulaire du marché n°3 Charpente bois-bardage du groupe scolaire, laquelle a transmis un devis en date du 6 avril 2011, estimant le renforcement des fermes existantes à 9 750 € HT, portant le montant du marché à 50 911,65 € HT.

De ce fait, le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment doit être abandonné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°3 Charpente bois-bardage.

## **III) FINANCES**

### **1) DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT SPORTIF D'INTERET NATIONAL AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (C.N.D.S) POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre des équipements sportifs d'intérêt national auprès du C.N.D.S pour le terrain de football synthétique.

## **2) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DE LA COHESION SOCIALE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la cohésion sociale auprès du Conseil Régional pour le terrain de football synthétique.

## **3) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU PACTE 2011-2013 POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE**

A 19 voix pour et 1 voix contre (M. HUWER Pierre), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre du PACTE 2011-2013 auprès du Conseil Général pour le terrain de football synthétique.

## **IV) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH PORTE DE FRANCE**

### **1) MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H)**

Après consultation des communes, le Conseil Communautaire, par décision en date du 26 novembre 2009, a arrêté son projet de PLH. Cette même délibération fixait à 20% la part du segment le plus social de l'offre HLM nouvelle.

La Préfecture a émis un avis favorable au projet, sous réserve de faire évoluer, préalablement à son adoption, la part de logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) à 30% de l'offre nouvelle.

Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 27 avril 2011, a décidé à l'unanimité de fixer à 30% la part du segment le plus social de l'offre HLM.

A 14 voix pour, 3 voix contre (FEISS Dominique, FERSING Gérard, CHARLES Amanda) et 3 abstentions (LINDAUER Liliane, ANSTETT Urbain, HUWER Pierre), le Conseil Municipal est favorable à cette modification du PLH.

### **2) DESIGNATION D'UNE PERSONNE-RESSOURCE NON ELUE, REPRESENTATIVE DE LA COMMUNE, AFIN DE SIEGER AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

Le Conseil de Développement est un organe consultatif en place depuis 2004. Cet organe a relativement bien fonctionné, donnant lieu, lorsque cela était possible, à la mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération, des propositions formulées par ses membres : aide à la création d'une maison-relais Emmaüs, tarification sociale des transports en commun, í

Constatant que de nouvelles méthodes d'organisation et de travail étaient nécessaires afin de relancer la dynamique initiée en 2004, il a été convenu de renouveler la composition du Conseil de Développement.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner une personne-ressource non élue, représentative de la Commune, afin de siéger au sein de la nouvelle assemblée.

En l'absence de candidatures, les conseillers sont appelés à mener une réflexion sur ce point et à émettre leur proposition lors d'une séance ultérieure.

## **V) URBANISME**

### **LEVEE DE DROITS AU PROFIT DE LA COMMUNE**

Dans le cadre des ventes des lots dans le lotissement "A l'Orée du Bois", en vue de garantir le respect de l'ensemble des clauses et conditions du cahier des charges du lotissement et particulièrement du respect

de la clause contenue dans l'acte de vente d'un lot interdisant aux acquéreurs la vente du terrain avant l'achèvement de la totalité des travaux prévus, il a été inscrit au Livre Foncier, sur chaque lot, une restriction au droit de disposer ainsi qu'un droit à la résolution au profit de la commune.

Nous avons été saisis par Me JACOBY pour la vente de la maison appartenant à M. SPATAZZA Francesco, située 3 impasse des Geais, section 19 n°482.

Afin de permettre la vente, le Conseil Municipal à l'unanimité, lève l'ensemble des droits au profit de la Commune, stipulés dans l'acte de vente du 15 mai 2008.

## **VI) DIVERS**

- La synthèse du contrôle sanitaire de l'année 2010, jointe à la facture d'eau 2011/01 comporte une erreur : Concernant l'origine de l'eau, il faut lire : L'eau provient du forage n°2 et subit un traitement de chloration.
- L'équipe municipale est conviée à la Fête de la Musique organisée par l'APEDEM le samedi 25 juin 2011 à partir de 19h30 à la salle polyvalente.
- Des fouilles archéologiques complémentaires sont en cours au lotissement du Rohrheck et dureront environ 6 mois. Dans un 1<sup>er</sup> temps, ces travaux sont pris en charge par la Commune et seront remboursés dans un 2<sup>nd</sup> temps par l'Etat.  
Les dossiers de permis de construire pourront être montés à partir du mois d'août.
- Une commission des finances aura lieu prochainement.
- Une demande d'acquisition de terrains (jonction rue du Bassin-rue à l'Orée du Bois) a été formulée pour la construction d'un collectif. Cette demande sera analysée en commission d'urbanisme, afin de vérifier sa compatibilité au PLU.
- Une visite du chantier du groupe scolaire sera organisée prochainement.

—————  
La séance a été levée à 20h45  
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire :

